



## Délit de conduite sous emprise d'alcool avec antécédents/récidive

-----  
Par VOIGRAN

Bonjour,

J'ai souhaité publier sur ce forum pour, au mieux obtenir certaines réponses à mes questions sinon échanger avec des personnes qui auraient vécues ce que je suis en train de vivre.

Ma situation est la suivante :

- réveillon 2006 : contravention pour conduite sous l'emprise de l'alcool - 0,35mg/L d'air expiré - retrait de 6 points (récupération de 4 points après un stage de récupération de points) ;
- 28/09/2009 : au retour d'une soirée arrosée, délit pour conduite sous l'emprise de l'alcool - 0,92mg/L d'air expiré - 8 mois de suspension (dont 6 de suspension administrative) - amende de 600? - retrait de 6 points (récupération de 4 points après un stage de récupération de points puis récupération des 12 points après 3 ans sans infraction) ;
- 16/06/2018 (près de 9 ans après) : le lendemain matin d'une soirée arrosée (après avoir dormi 6 heures), délit pour conduite sous l'emprise de l'alcool - 0,45mg/L d'air expiré - suspension administrative de 4 mois - en attente du jugement.

En consultant des sites Internet, j'ai vu qu'il y avait récidive de délits pour une conduite sous emprise de l'alcool s'il y avait moins de 5 ans entre les deux délits.

Est-ce à dire que dans mon cas, le second délit n'est pas considéré comme récidive ?

Le premier délit aura-t-il des conséquences sur le jugement du second ?

Si oui, dans quelle mesure ?

Certains d'entre vous ont-ils traversés la même épreuve ? Quelles ont été les sanctions ?

En vous remerciant très sincèrement pour les réponses que vous pourrez m'apporter en cette période difficile.

Bien cordialement.

Etienne